



CONTRAT DE LOCATION DU BUS DE LA COMMUNE

Locataire

Association / Club :

Nom / Prénom du chauffeur :

Adresse :

N° mobile : Tél. prof. : E-mail :

Date de l'examen du permis de conduire : N° de permis* :

* Ce véhicule est affecté au transport de personnes, dont le nombre de places assises est supérieur à huit, implique que le conducteur doit obligatoirement détenir l'annexe D1 ou D2 sur son permis.

Véhicule

Marque : **Ford** Modèle : **Transit** N° de plaques : **VD 558932** Couleur : **Blanche**

Total du nombre de places : **14** (y compris chauffeur)

Tarifs

Associations de Montreux : Fr. 100.- par jour (300 km inclus) / Fr. 600.- pour 7 jour (2'100 km inclus)

Autres associations: Fr. 200.- par jour (300 km inclus) / Fr. 1'200.- pour 7 jour (2'100 km inclus)

Kilomètre supplémentaire : Fr. 0.50.- par kilomètre

Tarif 1 à 6 jour(s) jour(s) à Fr. Fr.

Tarif 1 semaine semaine(s) à Fr. Fr.

TOTAL Fr. _____

Retrait des clés et du véhicule

La remise des clés et du véhicule s'effectueront du lundi au vendredi de 7h30 à 17h00 auprès du Garage Schmitt à Clarens contre présentation du permis de conduire.

Garage Schmitt SA
Av. Mayor Vautier 10
1815 Clarens

Tél : 021 989 20 80
Fax : 021 989 20 80
info@garage-schmitt.ch

Paiement : une facture sera envoyée par le secrétariat au sport à l'issue de la location.

Durée de la location

Du àH..... au àH.....

Kilométrage:..... Lieu et date:.....

Signature loueur Signature locataire

Le locataire déclare qu'il a lu toutes les conditions spéciales et générales de ce contrat (recto/verso) et qu'il accepte celles-ci.

CONDITIONS GENERALES

1. Le locataire est tenu d'informer immédiatement le loueur de tous vols, collisions, panne ou détérioration du véhicule.
2. La Commune de Montreux assure le véhicule en Responsabilité Civile, en casco complète et en assurance accidents. En cas d'accident ou nécessitant l'intervention de l'assurance du véhicule, le conducteur devra s'acquitter du montant de toute la franchise contractuelle, soit :
 - RC Fr. 1'000.-
 - Casco Fr. 1'000.-
3. Le locataire s'engage à payer l'entier des dommages faits au véhicule ou à un (des) tiers en cas d'accident où la responsabilité du conducteur est engagée (ex. : alcool, excès de vitesse, perte de maîtrise, violations des règles de circulation, consommation de stupéfiant, etc.).
4. Le locataire s'engage à payer toutes amendes (stationnement, excès de vitesse, etc.) durant les heures où le véhicule est sous sa responsabilité.
5. Une prolongation de la durée de location n'est possible qu'en cas d'accord du loueur. En cas de restitution tardive, le locataire répond de tout dommage direct ou indirect que le loueur pourrait subir de ce fait.
6. En cas d'annulation de réservation, le locataire doit informer le loueur au moins 10 jours avant la date de location. En cas d'annulation tardive, la moitié des frais de location est due.
7. Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin, à ne pas remorquer un autre véhicule, à ne pas participer à une compétition automobile (par exemple: rallye, reconnaissances, circuit, course de côte, etc.), à ne pas confier le volant à une personne n'ayant pas le droit de conduire sur le territoire concerné.
8. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule. La consommation de nourriture et autres boissons est interdite à bord. Si besoin est, il est recommandé de faire un arrêt sur une aire d'autoroute ou un endroit prévu à cet effet.
9. Le locataire reconnaît que le véhicule qui lui est mis à disposition est en parfait état, le plein de diesel fait ; il s'engage à le restituer tel que reçu. Au cas où le locataire restitue le véhicule sans avoir au préalable fait le plein de carburant, le loueur percevra un dédommagement de Fr. 100.- en sus du coût de l'essence.
10. Le véhicule est livré propre, il sera rendu dans le même état. En cas de problème, un montant de Fr. 100.- pourra être perçu en sus du coût du nettoyage facturé par le garage.
11. Le for juridique est à Vevey. Le droit suisse est applicable.

Etat du véhicule

Signaler tous dommages éventuels sur la carrosserie avant la prise en charge du véhicule.

Eventuels dommages :

.....

Restitution

Kilométrage:..... Lieu et date:.....

Signature loueur Signature locataire